



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 13 mars 2012
19 heures 00

MR/MG

N° 001320

Service Finances -
Débat sur les
orientations
budgétaires - Année
2012

Affiché le :

Le mardi 13 mars 2012 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) représentée par M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint) représenté par M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Solange BECERRA est nommée Secrétaire.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Conformément à l'article 23 du règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal, le débat d'orientations budgétaires ne fait pas l'objet d'un vote. Il est fait mention de la tenue de ce débat au procès-verbal de la séance.

Dans un exposé oral synthétique, Monsieur l'Adjoint aux Finances, présentera aux membres du Conseil Municipal les principes généraux retenus pour l'élaboration du budget primitif de l'exercice 2012.

A l'issue de cet exposé, le débat sera ouvert et chaque Adjoint ou Conseiller municipal pourra, s'il le souhaite, intervenir en apportant toutes informations, observations ou propositions utiles à la préparation du budget primitif.

Préalablement à la tenue de ce débat, il convient de préciser quelques éléments de cadrage budgétaire.

Cette année, la date limite de vote du budget est fixée au 15 avril 2012. Les bases 2012 devraient être connues au début du mois de mars dans le meilleur des cas d'après les dernières informations connues.

Le coefficient de revalorisation des bases d'imposition est fixé à 1,018 pour 2012.

Concernant la DGF, nous n'en connaissons pas le montant à ce jour. L'an dernier, nous avons eu une baisse de 41 000 euros. La notification de cette dotation devrait intervenir courant mars 2012.

Pour les autres dotations (Dotation de solidarité urbaine, Dotation de solidarité rurale), les montants ne devraient être connus que dans la deuxième quinzaine de mars, ce qui nous contraindra à inscrire les montants encaissés en 2011 sur le budget 2012.

Telles sont les principales mesures envisagées par le projet de loi de finances 2012.

Au plan local, le budget 2012, en cours de préparation et dont le vote interviendra à la séance du Conseil municipal vraisemblablement courant avril 2012, et s'articulera autour des principes suivants :

Le remboursement du capital en 2012 qui est de 1 800 000 euros sera couvert d'une part par l'autofinancement réalisé sur la section de fonctionnement (1 061 000 €) et d'autre part par les recettes propres d'investissement (1 250 000 €). Cela permet un autofinancement net d'environ 500 000 euros.

Désendettement de la commune : le volume d'emprunt, de l'ordre de 1 700 000 euros pour 2012 reste inférieur au remboursement du capital qui s'élève à 1 800 000 euros.

Le CRD (capital restant dû par habitant) a évolué comme suit (au 1^{er} janvier):
2001 : 1642,80 €, 2004 : 1499,34 €, 2005 : 1259,30 €, 2006 : 1701,91 €, 2007 : 1 607,11 €, 2008 : 1 556,15 €, 2009 : 1462,74 €, 2010 : 1 493,10 €, 2011 : 1 568,00 € et au 01/01/2012 : 1 613,61.

Maîtrise des charges de personnel : les crédits ouverts au prochain budget seront majorés d'environ 2 % par rapport au montant réalisé en 2011. La mutualisation entre certains services permettra d'obtenir des économies sur ce chapitre. D'autre part, le recours aux emplois saisonniers devra être limité. Les départs en retraite ne seront pas systématiquement remplacés.

Pour les charges à caractère général (chapitre 011). Une démarche achat a été instaurée au début de l'année 2009 qui a permis la mise en place d'un accompagnement des services lors de leur passation des commandes. Le résultat des dernières années a été probant et tend à

simplifier le travail des services grâce à une évaluation précise des besoins de chacun. Cette mise en place a permis des économies substantielles. Il est à noter que le chapitre 011 verra sa dotation légèrement augmentée pour tenir compte de la création du service médiation et de nouveaux projets (céramique, centrale de mobilité...)

Poursuite d'une politique volontariste d'investissements avec des projets subventionnés ou non

Travaux RD 900 (partenariat avec le Conseil Général)

Travaux de voirie

Remplacement préfabriqués école J.Giono (tranches ferme & conditionnelle)

Travaux irrigation jardin public

Travaux équipements centre ville.

Espace ludique Rimayon

Remplacement chaudières Hôtel de Ville et Cité Administrative.

Accessibilité Hôtel de Ville (études)

Corridor Lycée Vélo route.

Réserve foncière

Véhicules (dont un véhicule pour le nettoyage).

Travaux énergétiques Vélo Théâtre – Programme AGIR

Tels sont les premiers éléments de réflexion qui encadrent la préparation du budget primitif 2012 et à partir desquels le débat d'orientations budgétaires va s'engager.

LE CONSEIL

Prend acte des modalités du débat d'orientations budgétaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL